



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 JUN 2022

Présidée par Fabienne SIGAUD, Maire

Présents : Christophe ROGER, Dominique THELINGE, Josy LAUR, Christophe SOUDE, Marjorie AUSSENAC, Annie BENECH, Bruno DAVID, Jacques FROMENT, Elisabeth LOBO, Frédéric SOUSA, Nathalie WOMACK, Pascaline BACOUET.

Absents avec procuration : Lionel NICAUD (procuration à Dominique THELINGE), Julien ZANY (procuration à Christophe ROGER), Elsa SOARES (procuration à Christophe SOUDÉ), Marie-Claude MILLET (procuration à Josy LAUR), Julien CLEMENT (procuration à Pascaline BACOUET)

Absents : Henri ANTUNES

Quorum : 11 Membres présents : 13

Secrétaires de séance : Christophe SOUDÉ et Bénédicte LÉVIGNAT

ORDRE DU JOUR

- 1 Attribution maîtrise d'œuvre Requalification de la traverse RD 811
- 2 Extension Eclairage Public - Lotissement Le Rouget sur poste Saint Marie
- 3 Questions diverses

Madame le Maire ouvre la séance à 20H30

Sans remarque ni commentaire à propos du précédent compte-rendu elle propose de passer à l'ordre du jour.

1. Attribution maîtrise d'œuvre requalification de la traverse RD 811

En préambule à la délibération, Madame le Maire remercie de leur présence :

- Béatrice MOLIÈRE, directrice Grands travaux et Ouvrages d'Art du Département du Lot et responsable du SDAIL
- Éric FERLAND, chef de projet Aménagement.

Le SDAIL va accompagner la Commune tout au long de ce projet ambitieux et à ce titre, Ils vont en présenter les principales étapes et notamment, pour ce qui concerne la délibération de ce soir, l'attribution du marché pour mission de maîtrise d'œuvre.

Éric FERLAND prend la parole. Il rappelle que le travail sur ce programme, opération Traverse de la RD811, a débuté l'été 2021. Le périmètre s'étend depuis la zone commerciale à l'Ouest jusqu'à la clinique vétérinaire, sortie d'agglomération à l'Est, avec 4 tranches opérationnelles. La première concerne toute la partie centre-ville (secteur Place d'Istrie), la deuxième à l'Est concerne tout le secteur du square de la Vénus et du Foirail et enfin un troisième et quatrième secteur qui concerne les deux extrémités de l'agglomération. Tous les secteurs ne seront peut-être pas réalisables lors de ce mandat mais l'ensemble doit être réfléchi de manière cohérente pour proposer un aménagement global de cette traverse.

Le programme a été établi avec les différents partenaires techniques notamment le CAUE. Le SDAIL a rédigé les pièces de la mise en concurrence qui ont été publiées aux journaux officiels d'annonces légales habituels ainsi que sur le site du Centre de gestion. Le but était d'obtenir des réponses de groupement de maîtrise d'œuvre afin d'avoir l'ensemble des compétences concernées par ce projet (paysagistes, architectes, entreprises VRD) pour lequel émergent des problématiques diverses et variées notamment en matière de mobilité douce, liaison avec la voie verte, dessertes piétonnières, stationnement. La publicité du marché a été lancée le 5 avril 2022 pour une remise des offres le 12 mai. Les entreprises ont eu un mois pour se positionner sur l'appel d'offres et une visite sur site a été organisée afin qu'elles soient sensibilisées aux problématiques de la Commune.

Lors de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) d'ouverture des plis du 13 mai, sept offres sont comptabilisées et admissibles. Au niveau des critères de sélection des dossiers, le règlement de la consultation détermine un critère financier (prix le plus bas) pour 55% et un critère valeurs techniques pour 45%. Lors d'une première réunion de la CAO le 30 mai, un examen des offres a été réalisé. Cependant, l'analyse des critères de notation qui a été présentée était incomplète. En conséquence, une deuxième réunion de la CAO a eu lieu le 13 juin lors de laquelle l'assistant en maîtrise d'ouvrage SDAIL a exposé une analyse argumentée et définitive aboutissant à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre à l'entreprise WOODSTOCK PAYSAGE. En ce qui concerne le critère financier, l'ensemble des offres étaient positionnées dans une fourchette comprise entre 131 000 € et 162 300 €. L'opération globale d'aménagement étant évaluée actuellement à un peu plus de deux Millions d'euros cela fait moins de 1% d'écart entre l'offre la plus basse et l'offre la plus haute. Les offres étaient donc cohérentes en terme de prix.

Au niveau des critères techniques, il y avait deux offres qui sortaient nettement du lot, dont celle de l'Entreprise WOODSTOCK PAYSAGE que la commission propose de retenir. Cette entreprise est située à Toulouse. Elle est associée pour ce projet, aux bureaux d'études GETUDE de Toulouse (31) et EMTIS de LATRESNE (33) spécialisé dans tout ce qui est mobilité, point très important qui apporte de la valeur ajoutée à cette offre. Offre dans laquelle on retrouve une description très détaillée du programme d'aménagement avec une très bonne prise en compte des déplacements doux, une réflexion qui sera menée sur l'ensemble des besoins de stationnement sur toute la zone du bourg, une analyse précise des vitesses de circulation, l'aménagement par séquence (aménagements diversifiés pour pourvoir au ralentissement des véhicules sans créer d'habitudes) beaucoup plus efficaces qu'un aménagement global. A ce stade de la présentation, une discussion s'installe entre les élus et les représentants du SDAIL sur les différentes possibilités tout en respectant les contraintes et autres règlementations existantes. Cependant, Béatrice MOLIERE rappelle que le SDAIL n'est pas le maître d'œuvre, qu'il a pour fonction de conseiller les élus et de les accompagner dans les choix et décisions à prendre ; au vu de ses compétences techniques, cela permet d'avoir un œil critique sur les propositions du MO.

Madame le Maire souligne que ce projet va se faire en concertation avec les riverains et les commerçants. Éric FERLAND reprend. Il précise que le candidat retenu ne rentre pas directement dans les solutions techniques, mais qu'il a prévu d'analyser les problématiques de la commune pour faire des propositions « sur mesure » adaptées au paysage local et non pas du copier/coller de projets déjà réalisés ailleurs. Le Maître d'Œuvre prévoit une concertation étroite dès le début du projet par le biais de réunions avec les différents gestionnaires de réseaux, la réalisation d'enquêtes de comptage sur la mobilité, de donner une place prépondérante au végétal. A ce titre, Fabienne SIGAUD rappelle que c'est un point très important puisque Prayssac détient le label « ville fleurie » avec 3 fleurs et qu'il est primordial pour la Commune et la qualité de vie des habitants de le conserver.

La proposition intègre également des réunions publiques lors de la préparation des travaux pour répondre à la volonté de concertation de la municipalité, des suivis de chantier réguliers (1/3 de présence) réalisés, pour l'essentiel, par le cabinet GETUDE de manière à bien orienter la mise en œuvre des aménagements. Enfin, c'est la proposition la moins chère concernant la tranche ferme, c'est à dire la tranche liée à la conception des aménagements et qui ne sera pas impactée par le montant des travaux.

Si cette proposition globalement est la plus chère, 162 234.80 € HT, c'est celle qui apporte le plus de sécurité en matière de suivi des travaux et c'est également la mieux structurée en matière de coordination.

La présentation terminée, un échange s'ensuit entre les Conseillers et les représentants du SDAIL qui répondent à leurs diverses interrogations. Au terme de la discussion, Madame le Maire demande au Conseil de se prononcer pour ou contre la candidature de WOODSTOCK PAYSAGE.

Vote : Pour à l'unanimité des voix

2. Extension EP lotissement Le Rouget sur poste sainte Marie

Dominique THELINGE, adjoint au Maire, explique à l'Assemblée que dans la partie du lotissement LE ROUGET qui ne bénéficiait pas encore d'éclairage public, deux maisons ont été construites, une est en cours de construction et deux terrains ont été vendus, d'où la nécessité aujourd'hui d'achever la mise en place de l'éclairage public. Trois candélabres supplémentaires vont donc être implantés ainsi que trois bornes basses le long du cheminement piétonnier. Ces nouveaux éclairages seront branchés sur le poste Saint Marie, transformateur qu'il faudra équiper du dispositif de comptage et de gestion horaire.

Le coût estimatif total de l'opération s'élève à 24 751 €HT avec la répartition habituelle 65% pour la Commune et 35% pris en charge par la FDEL ; Soit un montant de 16 088.15 € à charge pour la Commune. Ceci étant dit, Madame le Maire propose de procéder au vote.

Vote : Pour à l'unanimité des voix

11. Questions diverses

- Christophe SOUDÉ informe l'Assemblée de la mise en place d'une collecte des téléphones portables usagés, en collaboration avec le SYDED du Lot. A compter du 23 juin, ils pourront être déposés à l'accueil de la mairie dans un collecteur dédié.
- Expositions à SANTAMARIA et animations diverses tout au long de la saison estivale (voir affiches et site de la mairie).
- Mise en place des décorations estivales.

Sans autre question,

La séance est levée à 20h36.